

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JUIN 2025**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2025_111****ACCES A LA PISCINE JEAN-FRANCOIS HENRY POUR LES AGENTS DE LA POLICE
NATIONALE A TARIF REDUIT**

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 13 juin 2025, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nicole CABLAN-GUEROULT à Pierre ARRIVETZ, Emmanuel LOEVENBRUCK à Dominique BAUD, Arménio SANTOS à Véronique CHANTEGRELET, Jean-Manuel PARANHOS à François SCHMITT, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à Paul MARSAL, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Véronique CHANTEGRELET

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Dans une démarche visant à promouvoir le bien-être et le maintien en condition physique des agents de la Police nationale en poste sur le secteur de Chatou, il est envisagé de leur accorder un accès bénéficiant d'une tarification réduite de 3,70 euros à la piscine municipale, durant les horaires d'ouverture au public.

Cet accès serait limité à un maximum de cinq agents en simultané, sans réservation ni privatisation des installations, et dans le strict respect du règlement intérieur de l'établissement. Cette mesure a pour objectif de soutenir la forme physique des policiers

tout en leur offrant un cadre propice à la détente et à la récupération. Elle contribuerait également à renforcer les liens entre la collectivité et les forces de sécurité.

La mise en place de ce dispositif n'aurait pas d'incidence notable sur le fonctionnement habituel de la piscine, les agents étant accueillis dans les conditions normales prévues pour le public.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans une logique de partenariat local et de valorisation de l'engagement des agents au service de l'intérêt général.

DELIBERATION

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Éducation – Restauration scolaire -Sport en date du 18 juin 2025,

Considérant la nécessité de promouvoir la santé, le bien-être et la condition physique des agents de la Police nationale affectés sur le secteur de Chatou,

Considérant l'intérêt de permettre aux agents de bénéficier d'un accès à des équipements sportifs de proximité, adaptés à une pratique régulière et sans surcoût,

Considérant que l'accès des agents se fera dans les conditions normales d'ouverture au public, sans réservation ni privatisation des lieux, et dans le strict respect du règlement intérieur de l'établissement ,

Considérant que la limitation à cinq agents en simultané garantit un fonctionnement habituel de la piscine, sans perturber la fréquentation ni les usages du public,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'autoriser** l'accès à la piscine Jean-François Henry ,à tarif, réduit auprès des Agents de Police Nationale.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 23 juin 2025